

La Lettre de l'APESDAMM

Association pour la Promotion du Cours
d'Enseignement Secondaire pour Déficients Auditifs
Francine et Marie Morvan



APPEL AUX DONNS

Chers amis du Cours Morvan,

Le collège et le lycée Morvan poursuivent leur mission auprès des élèves sourds, malentendants et à troubles spécifiques du langage. Le contexte sanitaire s'est amélioré. Les enseignants, le personnel d'encadrement font toujours preuve d'un engagement sans faille pour maintenir le niveau d'excellence de notre établissement :

*En juin dernier, encore **100 % de réussite au Bac** (2 mentions Bien et 3 Abien)
et **100 % de réussite au DNB***

Cette année scolaire 2022-2023 est une année de transition. Nous préparons de nouveaux développements pour consolider la réussite scolaire de nos élèves.

Notre projet pédagogique sera étoffé et soutenu par de nouvelles initiatives, de nouveaux projets pour prendre place de manière nouvelle et référente dans l'environnement du handicap de nos enfants. Cette orientation sera confortée par de nouveaux locaux parisiens (adresse définitive et calendrier sont en préparation à ce jour).

- Les locaux nous permettront de contribuer à la réussite scolaire d'un nombre supérieur d'élèves,
- Nous deviendrons un site de référence pour former davantage les professeurs enseignant à une population sourde,
- Nous engageons un rapprochement auprès des grands opérateurs du handicap (hôpitaux, entreprises expertes, centres de recherche ...) pour partager notre expérience pédagogique et soutenir leurs travaux.

En nous apportant votre soutien financier, vous vous associez à notre projet de développement et de réussite scolaire de nos élèves.

Ensemble, nous concrétisons l'ambition de notre école d'instruire et de développer le potentiel de chaque enfant afin qu'il s'épanouisse pleinement et prépare avec succès sa future insertion sociale et professionnelle.

Soyez assurés de notre engagement constant à leurs côtés.

Anne Cointe,

Présidente

Mémo fiscal	POUR LES PARTICULIERS UNE DEFISCALISATION DE 66 % DU MONTANT DE VOTRE DON A L'APESDAMM DANS LA LIMITE ANNUELLE DE 20 % DE VOTRE REVENU IMPOSABLE. Un don de 100€ ne vous coûte en réalité que 34 €.	POUR LES ENTREPRISES UNE DEFISCALISATION DE 60 % DU MONTANT DE VOTRE DON A L'APESDAMM DANS LA LIMITE ANNUELLE DE 5 % DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'ENTREPRISE.
-------------	--	--

Chacun de vos dons sécurise la réussite de nos enfants.